

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 20 27 90

Fax : +32 (0) 71 30 48 79

Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 2			
Code	PAEG2B84ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique 2 vise la compréhension des modèles conceptuels en ergothérapie et l'application de ceux-ci dans un contexte institutionnel. La démarche se veut réaliste, complète et adaptée aux besoins et attentes des professionnels de terrain. Elle nécessite une communication adaptée et une collaboration entre l'étudiant et l'ergothérapeute du domaine d'application spécifique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
 - 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
- 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
- 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable, en groupe, de :

- Sélectionner le modèle conceptuel en ergothérapie adapté à la situation de handicap du patient
- Identifier les éléments intrinsèques et extrinsèques à la personne en situation de handicap
- Maîtriser les évaluations correspondantes ainsi que leur mode de passation
- Evaluer le patient en situation réelle
- Interpréter les informations récoltées et rédiger le diagnostic en ergothérapie spécifique au patient
- Planifier un plan d'interventions respectant les objectifs thérapeutiques
- Ajuster et adapter sa démarche en tenant compte des remarques, attentes, besoins spécifiques du terrain
- Collaborer avec les professionnels de terrain tout au long du processus, en utilisant une communication orale et écrite adaptée

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B84ERGA Enseignement clinique 2

20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B84ERGA Enseignement clinique 2

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 2			
Code	16_PAEG2B84ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique 2 vise la compréhension des modèles conceptuels en ergothérapie et l'application de ceux-ci dans un contexte institutionnel. La démarche se veut réaliste, complète et adaptée aux besoins et attentes des professionnels de terrain. Elle nécessite une communication adaptée et une collaboration entre l'étudiant et l'ergothérapeute du domaine d'application spécifique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable, en groupe, de :

- Sélectionner le modèle conceptuel en ergothérapie adapté à la situation de handicap du patient
- Identifier les éléments intrinsèques et extrinsèques à la personne en situation de handicap
- Maîtriser les évaluations correspondantes ainsi que leur mode de passation
- Evaluer le patient en situation réelle
- Interpréter les informations récoltées et rédiger le diagnostic en ergothérapie spécifique au patient
- Planifier un plan d'interventions respectant les objectifs thérapeutiques
- Ajuster et adapter sa démarche en tenant compte des remarques, attentes, besoins spécifiques du terrain
- Collaborer avec les professionnels de terrain tout au long du processus, en utilisant une communication orale et écrite adaptée

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Présentation d'un cas réel par domaine d'application (Santé mentale, Pédiatrie, Gériatrie, Revalidation ortho/neuro, Soins intensifs) par un professionnel de terrain
- Application d'un modèle conceptuel en ergothérapie au choix et consignes de passation des évaluations auprès du professionnel (MCREO, MOH, Kawa, PEOP, ludique)
- Interprétation des données récoltées et rédaction du diagnostic ergothérapique
- Présentation d'un plan de traitement et évaluation sommative en présence des professionnels

Démarches d'apprentissage

- Accompagnement dans les démarches auprès du professionnel
- Suivi de la réflexion quant à la phase évaluative, le plan de traitement et l'évaluation sommative des étudiants lors

des séances pratiques en groupe-classe

- Travail en équipe (sous-groupes d'une dizaine d'étudiants)
- Disponibilité du professionnel de terrain pour le partage et mise à disposition de son expertise au profit des étudiants.
- Accessibilité du terrain d'application pour les mises en situation d'évaluation du patient ou la prise de connaissance du contexte de soins.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants et des professionnels de terrain
- Supports disponibles sur Connected (Canevas de cours et grille d'évaluation)
- Documentation spécifique aux pathologies abordées disponibles dans les services de soins
- Accessibilité à la bibliothèque tout au long du processus

Ouvrages de référence

- Dubois B., Thiébaud Samson S., Trouvé E., Tosser M., Poriol G., Tortora L., Riguet K., Guesné J. (2017), Guide du diagnostic en ergothérapie, Association nationale française des ergothérapeutes, de boeck supérieur, Paris.
- MOREL BRACQ M.-C. (2017), Approche des modèles conceptuels en ergothérapie, Association nationale française des ergothérapeutes, Arceuil

Supports

- Power point de présentation
- Canevas de cours
- Grille d'évaluation finale

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation orale au Q2 sur base du travail en groupe effectué sur l'année, en présence des professionnels de terrain.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière					Trv	100
Période d'évaluation	Exo	100				

Exo = Examen oral, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

L'accès à l'examen oral au Q1 n'est uniquement possible que si l'étudiant a été présent à la première séance de l'AA (hors certificat médical)

Référence au REE:

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Intervenants de l'AA : Mmes Goube, Gigounon et Albergoni

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).